

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 6 JUIN 2011

Consultation publique :

À 18h30, s'est tenue une consultation publique à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, tel que prévu aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, portant sur le projet de Règlement numéro 058-01-2011 amendant le Règlement numéro 058-2003 concernant le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de créer une nouvelle zone Vt-139-2 à même une partie de la zone Vt-139 et d'y permettre l'usage «atelier de soudure» sous commerce artériel lourd (C5) et d'y édicter des dispositions réglementaires.

Environ cinq (5) personnes étaient présentes.

Monsieur le Maire, Georges Dinel, appuyé par Madame Danielle Cyr, urbaniste, a fait un bref exposé sur ce projet de règlement et a répondu, le cas échéant, aux questions des personnes présentes.

La consultation s'est terminée à 18h35.

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 6 juin 2011, 19h00, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 :	Paule Blain Clotteau
Siège numéro 2 :	Louis Quevillon
Siège numéro 3 :	André McNicoll
Siège numéro 4 :	Serge Riendeau
Siège numéro 5 :	Richard Boyer
Siège numéro 6 :	Jean-Claude Lalonde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Georges Dinel.

Est également présent :

Monsieur Pierre R. Charron, CA, MBA, directeur général, trésorier et greffier par intérim.

MOMENT DE RÉFLEXION

Un moment de réflexion est demandé par monsieur le Maire Georges Dinel.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par monsieur le Maire, Georges Dinel, référant à l'ordre du jour.

- 1. Moment de réflexion***
- 2. Ouverture de la séance***
- 3. Adoption de l'ordre du jour***
- 4. Présentation et dépôt du rapport financier de la Ville de Brownsburg-Chatham ainsi que le rapport du vérificateur, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2010***
- 5. Période de questions :*** De 19h55 à 20h00
Environ 60 personnes étaient présentes dans la salle des délibérations.
- 6.. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2011***
- 7. Adoption du Journal des comptes à payer par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois d'avril 2011.***
- 8. Dépôt par le directeur général et trésorier des rapports suivants :***
 - ***Liste des comptes autorisés et payés en date du 30 mai 2011***
Chèques 208 560,63 \$ + Paiement par Internet 97 053,25 \$
= 305 613,88 \$
 - ***Rapport budgétaire préliminaire en date du 1^{er} juin 2011***
 - ***Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours***

Valeur au cours du mois de mai 2011 : 1 105 690 \$
Valeur cumulative pour l'année 2011 : 5 463 303 \$
 - ***Rapport mensuel du Service de sécurité incendie pour le mois de mai 2011***

8 interventions
5 interventions (prévention)
2 interventions (entraide)
 - ***Registre mensuel comparatif du site de matériaux secs***

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

9. Dépôt par le directeur général, trésorier et greffier par intérim du document suivant :

Certificat suite à la tenue du registre des signatures des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 177-2011, intitulé « Règlement d'emprunt numéro 177-2011, décrétant une dépense et un emprunt au montant de 170 000 \$ pour acquérir les quais et le débarcadère de la marina du Camping municipal, pour le solde des prêts effectués, par la *Société Récréo-Touristique Brownsburg-Chatham* (SRTBC)

GESTION ET ADMINISTRATION

- G.1** Adoption du règlement d'emprunt numéro ___- 2011 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 476 420 \$ pour la réalisation de travaux de pavage et d'éclairage (phase I) dans le « Développement résidentiel Cadieux » abrogeant le règlement numéro 171-2010.
- G.2** Adoption du règlement numéro 142-01-2011 2011 modifiant le règlement numéro 142-2008 relatif à la tarification, la politique ainsi que les nouvelles règles de la Bibliothèque.
- G.3** Adoption du règlement de tarification numéro 170-02-2011 modifiant le règlement de tarification numéro 170-2010 de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham notamment pour y revoir et corriger les règlements applicables aux services offerts par la bibliothèque municipale.
- G.4** Radiation de taxes municipales dossiers repris par la Ville (76 935,02 \$) et dossiers adjugés à la Commission Scolaire de la Rivière Du Nord (1 504,37 \$)
- G.5** Nomination d'un Maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2011.
- G.6** Remembrement des terres - Transfert du lot 985-37 du cadastre de Chatham à son ancienne propriétaire Madame Ginette Giroux
- G.7** Demande d'une contribution financière- Défi-Santé Banque Laurentienne

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- G.8** Adoption du règlement d'emprunt numéro _____-2011, décrétant une dépense et un emprunt au montant de 2 400 000 \$, aux réseaux d'aqueduc et d'égout et l'installation de borne sèche, l'agrandissement et la mise aux normes de la capacité du réservoir d'eau potable, la mise aux normes des stations de pompage #1 et #2 tels que programmés dans le *Programme Triennal d'Immobilisation* (PTI) 2011-2012-2013, adopté par la résolution numéro 09-12-514 du Conseil municipal, le 21 décembre 2010.
- G.9** Avis de motion pour adopter le règlement d'emprunt numéro ____-2011, modifiant le règlement numéro 152-2009 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout, de rues de bordures et de trottoirs sur la rue Saint-Joseph décrétant des travaux additionnels de 225 000 \$ pour un montant total de travaux et d'emprunt de 3 544 700 \$.

RESSOURCES HUMAINES

- G.10** Autorisation d'embauche de sauveteurs et d'étudiants – camping/marina de Brownsburg-Chatham.
- G.11** Entériner l'embauche de deux employés temps partiel – camping/marina de Brownsburg-Chatham.
- G.12** Entériner l'embauche de monsieur David Toussaint poste de technicien aux loisirs, sports, culture et vie communautaire.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- U.1** Adoption du second projet de Règlement numéro 058-01-2011 amendant le Règlement numéro 058-2003 concernant le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de créer une nouvelle zone Vt-139-2 à même une partie de la zone Vt-139 et d'y permettre l'usage «atelier de soudure» sous commerce artériel lourd (C5) et d'y édicter des dispositions réglementaires
***Requérants : monsieur Steve Molloy et madame Nancy Montminy Localisation : 447, route du Nord
Nature : afin de créer une nouvelle zone Vt-139-2 à même une partie de la zone Vt-139 et d'y permettre l'usage «atelier de soudure» sous commerce artériel lourd (C5) et d'y édicter des dispositions réglementaires***

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- U.2** Désignation de fonctionnaires municipaux désignés – droits de visites sur les propriétés privées sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham.
- U.3** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande de permis de lotissement numéro 2010-10031 – Subdivision des lots 296-7 et 296-8 du cadastre du canton de Chatham.
Requérante : Madame Denise Desjardins
Localisation : 141 et 143, route du Canton
Montant des frais de parcs et terrains de jeux : 3 951,01 \$
- U.4** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande de permis de lotissement numéro 2011-00007 – Subdivision du lot 850-5 du cadastre du canton de Chatham.
Requérant : Monsieur Richard Forsythe
Localisation : Chemin de la Promenade du Lac
Montant des frais de parcs et terrains de jeux : 70,90 \$
- U.5** Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (cptaq) afin d'autoriser un usage autre qu'agricole, soit pour la construction d'une résidence sur la partie du lot 426 du cadastre du canton de Chatham, situé sur la montée Stonefield.
Requérante : Joanne Lavigne
Localisation : partie du lot 426 du cadastre du canton de Chatham
Nature : afin d'autoriser un usage autre qu'agricole, soit pour la construction d'une résidence sur la partie du lot 426 du cadastre du canton de Chatham, situé sur la montée Stonefield
- U.6** Approbation des critères de sélection et de leur pointage pour l'évaluation des offres de services professionnels en urbanisme requis pour la refonte et la concordance des règlements d'urbanisme de la Ville de Brownsburg-Chatham au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures (hygiène du milieu)*)

- TP.1** Résultats d'ouverture de soumission par invitations – Entretien paysager, coupe de gazon et entretien des espaces verts municipaux situés sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham pour la période 2011 avec possibilité de renouvellement de deux périodes supplémentaires; soient 2012-2013 – Octroi de mandat.
- TP.2** Résultat de l'appel d'offres public pour l'achat et la livraison, le cas échéant, de pierres concassées diverses – Autorisation d'achat.
- TP.3** Demande de subvention au « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal » pour l'année 2011-2012.
- TP.4** Autorisation à payer le décompte #3 de « Entreprise TGC Inc. » pour les travaux de réfection d'aqueduc sur une portion sud de la rue des Érables à partir de l'intersection de la rue Saint-Joseph entre la montée La Branche et la rue Saint-Joseph.
- TP.5** Entretien des chemins d'hiver (déneigement et sablage) – possibilité de renouvellement des contrats – Autorisation pour la dernière année du mandat (2011-2012) et autorisation de signature, le cas échéant.

10. *Correspondance*

11. *Dossiers des membres du Conseil municipal*

12. *Varia*

13. *2^{ième} période de questions*

14. *Levée de la séance*

11-06-150

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter six (6) items à l'ordre du jour au point Varia ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE les sujets suivants soient ajoutés à l'ordre du jour, à savoir :

- 12.1** AVIS de MOTION : Abrogation du règlement de circulation numéro 166-2010 établissant la limite de vitesse sur le chemin du Lac Carillon; référence résolution 10-10-393.
- 12.2** AVIS DE MOTION pour adopter un règlement d'emprunt numéro ___-2011 pour des frais de refinancement (50 218 \$) des règlements d'emprunts venant à échéance en 2011.
- 12.3** Autorisation à payer les honoraires professionnels de « Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés » (LBHA) pour le balancement du réseau d'aqueduc – Paiement – final.
- 12.4** Autorisation de payer le services professionnels supplémentaires pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection d'aqueduc sur une portion de la rue Des Érables ainsi que pour les travaux de réfection d'égout, d'aqueduc, de structure de chaussée, de trottoir, de bordures et de pavage sur les rues Des Érables, Principale, Saint-Louis, Lynda-Morin et Mountain.
- 12.5** Autorisation de remplacer en urgence la pompe de l'usine de filtration du Camping municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham.
- 12.6** Nomination de personnes autorisées à signer pour et au nom de la ville de Brownsburg-Chatham les documents électroniques du ministère du Revenu Québec (clicSÉQR).

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les modifications apportées.

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt et présentation des états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2010

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 sont déposés tel qu'annoncé dans l'avis publié selon la loi.

De 19h05 à 19h55, Madame Dominique Toupin, vérificateur externe de « Amyot Gélinas, comptables agréés » fait une présentation sommaire des états financiers consolidés de la Ville de Brownsburg-Chatham pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2010.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Madame Dominique Toupin, comptable agréé et vérificatrice, présente et explique le sommaire de l'information financière consolidée de la Ville (extrait du rapport financier), lequel sommaire était disponible aux personnes présentes à la séance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19h55 à 20h05 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Diné, leur répond.

11-06-151 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2011 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2011 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

11-06-152 ADOPTION DU JOURNAL DES COMPTES À PAYER PAR FOURNISSEURS AU FONDS D'ADMINISTRATION POUR LE MOIS DE MAI 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le directeur général et trésorier, monsieur Pierre R. Charron ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des comptes à payer par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois de mai 2011 au montant de 71 382,10 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER, MONSIEUR PIERRE R. CHARRON DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Liste des comptes autorisés et payés en date du 30 mai 2011 ;

*Chèques 208 560,63 \$ + Paiement par internet 97 053,25 \$
= 305 613,88 \$*

- Rapport budgétaire préliminaire en date du 1^{er} juin 2011;
- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours ;

*Valeur au cours du mois d'avril 2011 : 1 105 690 \$
Valeur cumulative pour l'année 2011 : 5 463 303 \$*

- Rapport mensuel du Service de sécurité incendie pour le mois de mai 2011 ;

*8 interventions
5 interventions (prévention)
2 interventions (entraide)*

- Registre mensuel comparatif du site des matériaux secs ;

DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, TRÉSORIER ET GREFFIER PAR INTÉRIM DU DOCUMENT SUIVANT :

Certificat suite à la tenue du registre des signatures des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 177-2011, intitulé « Règlement d'emprunt numéro 177-2011, décrétant une dépense et un emprunt au montant de 170 000 \$ pour acquérir les quais et le débarcadère de la marina du Camping municipal, pour le solde des prêts effectués, par la *Société Récréo-Touristique Brownsburg-Chatham (SRTBC)*

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

GESTION ET ADMINISTRATION

11-06-153

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 178-2011 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 476 420\$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE PAVAGE ET D'ÉCLAIRAGE (PHASE I) DANS LE « DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL CADIEUX » ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 171-2010

ATTENDU la demande du « *Développement résidentiel Cadieux* » de réaliser des travaux d'infrastructures (aqueduc, égout, fossés, fondation de rue, bases et conduits pour réseau d'éclairage), dont le coût total est estimé à 476 420 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de décréter l'exécution de ces travaux ;

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil municipal a reçu une copie du projet de règlement numéro 171-2010 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 476 420 \$ pour la réalisation de travaux de pavage et d'éclairage (Phase I) dans le « *Développement résidentiel Cadieux* » ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, par monsieur le conseiller Serge Riendeau à la séance ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 9 mai 2011 ;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE monsieur le Maire Georges Diné mentionne l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et résolu d'adopter ce qui suit :

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ par règlement du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, et il est par le présent règlement statué et ordonné, comme suit :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 1 :

Le Conseil municipal est autorisé à procéder ou à faire procéder aux travaux de pavage et d'éclairage (Phase I) des rues Lavigne, du Rossignol et du Cardinal; le tout selon les plans et devis préparés par « *Équiluqs Ingénierie* », portant les numéros 1152-501 (1/7 @ 4/7 et 7/7), en date du mois de mars 2010 et révisés en dernier lieu le 22 décembre 2010 « Émis pour approbation au MDDEP » - Phase 1 », pour un montant de 476 420\$, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par « *Equiluqs, Ingénierie* », en date du 15 mars 2010 (révisée le 28 juillet et le 9 août 2010), lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 2 :

Le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 476 420\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham est autorisé à emprunter une somme de 476 420\$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt décrété à l'article 2, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, desservis et visés par lesdits travaux une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Aux fins du présent article, tout immeuble ou unité d'évaluation est considéré desservi si le propriétaire bénéficie au sens de l'article 244.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale* du service d'aqueduc ou, le cas échéant, d'égout.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation décrit au plan de phasage présenté à l'annexe « C » préparé par « *Équiluqs Ingénierie* » et se référant au plan d'opération cadastrale, tel que présenté par Pierre Simon Madore arpenteur-géomètre, sous sa minute 1868, dossier numéro 2184, en date du 28 juillet 2010 présenté à l'annexe « D » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur la superficie de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Paiement comptant

Tout contribuable sur l'immeuble duquel est imposée une taxe en vertu de l'article 4 peut exempter cet immeuble de cette taxe en payant en un versement la part du capital relative à cet emprunt avant la première émission de titres en vertu de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu, et qui aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble par l'article 4.

Le paiement doit être effectué dans les trente (30) jours de la demande de paiement comptant. Le prélèvement de la taxe spéciale imposée par le présent règlement sera réduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément à l'article 547.1 de la Loi sur les cités et villes.

Le paiement fait avant le terme susmentionné exempte l'immeuble de la taxe spéciale pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement.

ARTICLE 5 :

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 :

Le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham décrète qu'un montant représentant une somme non supérieure à cinq pour cent (5%) du montant de la dépense prévue au présent règlement est destinée à renflouer le fonds général d'administration de la Ville de tout ou partie des sommes engagées avant l'adoption du règlement relativement à l'objet de celui-ci.

ARTICLE 7

Le présent règlement abroge le règlement numéro 171-2010 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 476 420 \$ pour la réalisation de travaux de pavage et d'éclairage (phase 1) dans le « Développement résidentiel Cadieux ».

ARTICLE 8 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Georges Diné
Maire

Pierre R. Charron, CA, MBA
Directeur général, trésorier et
Greffier par intérim

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Avis de motion : 9 mai 2011
Adoption du règlement : 6 juin 2011
Approbation (MAMROT) :
Affiché et publié :

Adoptée à l'unanimité

11-06-154

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 142-01-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 142-2011 CONCERNANT LA TARIFICATION, LA POLITIQUE AINSI QUE LES NOUVELLES RÈGLES DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham désire modifier la politique ainsi que les règles de la bibliothèque ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Louis Quevillon, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 9 mai 2011 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QU'il est mentionné par le Maire, monsieur Georges Dinel, l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

Article 1 :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récite.

Article 2 :

L'article 4 du règlement numéro 142-2011 soit remplacé par le suivant :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Abonnement au service du prêt :

L'abonnement au service du prêt de la bibliothèque est gratuit pour les résidents. Le requérant devra présenter une preuve d'identité et de résidence valide pour confirmer son abonnement et obtenir sa carte de membre.

L'abonné sera responsable de sa carte et de l'usage qu'il en fera.

Pour inscrire un enfant de onze (11) ans et moins, la signature du parent ou tuteur sera obligatoire.

Le personnel de la bibliothèque ne sera pas responsable du choix des documents empruntés par les personnes mineures.

Pour les non-résidents, des frais annuels seront exigés.

Emprunt de documents :

Le nombre d'emprunt maximum à un dossier est de six (6) documents.

La durée du prêt est de trois (3) semaines (15 jours ouvrables de la bibliothèque).

Le renouvellement d'emprunt maximum est de deux (2) fois par document, sauf dans les cas suivants :

- le document est réservé pour d'autres usagers;
- le maximum de renouvellement est atteint;
- il s'agit d'un prêt entre bibliothèque ((PEB) avec date de retour spécifique);
- il s'agit d'une collection thématique (date de retour spécifique);
- il s'agit d'une trousse d'animation (date de retour spécifique).

Renouvellement d'un emprunt sur place ou à distance

Le renouvellement d'emprunt peut se faire sur place ou par téléphone durant les heures d'ouverture de la bibliothèque. *Il y a possibilité de laisser un message après les heures d'ouverture mais la date de transaction sera celle de la prochaine ouverture.*

L'abonné, qui le désire, peut également renouveler ses emprunts lui-même en ligne par le biais du service NIP BIBLIO.

Le renouvellement est gratuit et d'une durée de 3 semaines (15 jours ouvrables de la bibliothèque).

Le renouvellement pourra être refusé si le document est réservé, a atteint sa limite de deux (2) renouvellements, que le montant maximum de retard est atteint ou s'il provient d'une autre bibliothèque du réseau.

Documents en retard :

Conformément à la politique de prêt, l'abonné doit rapporter chaque document emprunté avant ou à la date de retour prévue, laquelle est inscrite sur le relevé de prêt.

Lorsqu'il y a retard, l'abonné doit payer une amende dont le montant quotidien est prévu par règlement.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date de retour prévue, la bibliothèque avise l'abonné du retard par téléphone si le temps lui permet. Un seul téléphone sera effectué.

Au besoin, la bibliothèque transmet à l'abonné un avis écrit.

Enfin, trente (30) jours après la date de retour prévue, le document est considéré perdu et l'abonné reçoit une facture.

À défaut de le rapporter ou de le rembourser, s'il a été perdu ou s'il est endommagé, l'abonné perd ses privilèges d'emprunt tant que son dossier n'est pas remis à jour.

Son dossier peut alors être remis au service de perception de la Ville qui peut recourir aux services d'une agence de recouvrement afin de recouvrer les créances en suspens.

Document perdu ou endommagé :

Les documents perdus ou endommagés seront facturés à l'abonné fautif. Les coûts de remplacement correspondent aux prix en vigueur du marché plus les frais administratifs et les taxes.

Seront considérés comme endommagés les documents :

- Abîmés par l'eau (pages ondulées et/ou cernées) causé par la pluie, le bain, la piscine ou autres;
- pages arrachées et manquantes, déchirées, remplies d'annotation ou surlignées et/ou;
- Morsures d'animaux

N.B. Nous demandons de ne pas réparer vous-même les documents.

Réservation :

Tous les documents admissibles au prêt peuvent être réservés.

La réservation peut se faire sur place ou par téléphone durant les heures d'ouverture de la bibliothèque.

Comme pour le renouvellement, l'abonné, qui le désire, peut également réserver certain document en ligne par le biais du service NIP BIBLIO.

Lorsqu'un document réservé devient disponible pour un abonné, ce dernier en est informé par téléphone ou par courriel. *Il dispose alors de trois (3) jours ouvrables de la bibliothèque à partir du moment où il a été avisé pour réclamer le document réservé en son nom.* Passé ce délai, l'abonné se verra perdre son privilège sur cette réservation. Il devra réserver à nouveau s'il le désire toujours.

L'abonné a droit à un maximum de six (6) réservations à la fois.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Prêt vacances :

Sur demande de l'abonné, une date spéciale de retour peut être accordée pour ceux qui partent en vacances, pour un maximum de 6 semaines (30 jours ouvrables de la bibliothèque).

Prêt entre bibliothèque (PEB)

Le service de prêt entre bibliothèque (PEB) permet aux abonnés d'obtenir un document que la bibliothèque ne possède pas.

Pour répondre à cette demande, la bibliothèque s'adresse au *Réseau Biblio des Laurentides* (R.B.L.).

Qui peut utiliser le service?

- Tous les abonnés de la bibliothèque dont le dossier est en règle.

Comment procéder?

- Faire la demande au personnel qui l'acheminera par voie informatique. Un délai approximatif de cinq (5) à dix (10) jours ouvrables doit être pris en compte avant de recevoir le document.

Combien puis-je commander de document?

- Aucune limite annuelle. Par contre, ne nous recommandons de ne pas en commander plus de deux (2) à la fois.

Conditions d'emprunt des PEB :

- Le document sera prêté pour une période de **4 semaines**
- Aucun renouvellement ne pourra être effectué
- Des frais de retard seront exigés selon le règlement de tarification

Modalités de réception et de retour du PEB :

La bibliothèque reçoit le document et l'abonné en est avisé aussitôt par téléphone.

L'abonné dispose de cinq (5) jours ouvrables pour faire son emprunt. Passé ce délai, le document est retourné à la bibliothèque prêteuse.

Doucement admissible en demande PEB :

Tout livre sauf deux (2) exceptions :

- livres de référence
- livres audio

Disponible pour écoles, garderies et groupes spéciaux (avec entente signé avec le R.B.L.) :

- collection thématique sur sujet précis
- trousse d'animation

Guide d'abonnement et du prêt :

La carte de membre devient votre passeport :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- À votre inscription une carte de membre vous sera remise. L'abonné sera responsable de sa carte et de l'usage qu'il en fera.
- La carte de membre est bonne à vie. Ses frais seront exigés en cas de perte.
- La carte de membre donne droit à :
 - prêt, renouvellement de prêt, réservation et
 - prêt entre bibliothèque (PEB)
- Le numéro figurant au recto de la carte permet, avec un NIP BIBLIO à partir du portail du R.B.L. de :
 - consulter votre dossier d'abonné
 - renouveler vos emprunts
 - réserver certains documents
 - accéder gratuitement à des ressources électroniques, tel que l'encyclopédie « Universalis ».

Procédure d'inscription :

Pour obtenir une carte de membre, il suffit de se présenter au comptoir de prêt de la bibliothèque avec une preuve d'identité et de résidence. Les documents valides les plus courants sont le permis de conduire et la carte d'assurance maladie. Les comptes de taxes, d'électricité et de téléphone sont aussi acceptés ainsi que les cartes étudiantes.

Pour les jeunes de onze (11) ans et moins, une signature du parent ou tuteur sera exigé.

- Tout abonné doit informer rapidement la bibliothèque d'un changement d'adresse, de numéro de téléphone, d'adresse électronique, de références ou toute autre information nécessaire à la mise à jour de son dossier ;
- L'abonné qui perd sa carte, devra déboursier des frais pour la remplacer ;
- L'abonné adulte est responsable de sa carte et de l'usage qu'il en fait ;
- Pour les enfants, la responsabilité appartient au parent ou tuteur ;
- Des frais annuel seront exigés pour les non-résidants ;
- L'abonnement est renouvelable à chaque année (au deux (2) ans à compter de janvier 2012), une vérification et une mise à jour de votre dossier sera effectuées.

Nip biblio - Consultation en ligne du dossier d'abonné

L'abonné de la bibliothèque peut consulter son dossier en ligne en tout temps. Il suffit de se rendre sur le portail du R.B.L. <http://www.reseaubibliolaurentides.qc.ca>, d'inscrire Brownsburg-Chatham à la localité et de confirmer.

Ainsi, vous arrivez sur les coordonnées de la bibliothèque. Dans un des onglets, aux services des abonnés, vous pouvez obtenir la procédure complète pour vous familiariser et vous servir de votre NIP BIBLIO.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Comment obtenir un NIP ?

Tout simplement en le demandant aux personnels du comptoir de prêt de la bibliothèque. Des explications de base vous seront aussi fournies.

Autres :

- Nous acceptons les dons de documents à la condition de pouvoir en disposer librement (après triage les documents seront mis à la disposition des usagers, seront mis en vente pour acquérir d'autres documents, envoyer en pays sous-développés ou en dernier recours, mis à la récupération).

Règle de responsabilité et de civisme de l'utilisateur :

- Faire attention au matériel et à l'équipement ;
- Surveiller les enfants qui vous accompagnent. *Les jeunes sont les bienvenus mais ils demeurent sous la responsabilité des adultes ;*
- Éteindre ou mettre en sourdine tout télé avertisseur ou téléphone cellulaire ;
- Permettre d'inspecter votre sac ou mallette au moment de quitter la bibliothèque pour des raisons de sécurité ;
- Prendre les mesures nécessaires pour protéger les documents contre les intempéries lors de leur transport ;
- Ne pas replacer les documents sur les rayons mais les remettre au comptoir de prêt ;
- Ne pas utiliser un langage offensant, obscène ou menaçant.

Quiconque enfreint le règlement peut se voir contraint de quitter les lieux et de payer des frais de recouvrement s'il y a lieu. Il est passible de poursuites en justice et peut voir les privilèges liés à la bibliothèque suspendus.

Toutes les modalités d'abonnement et de prêt décrites dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis.

Des questions ? Le personnel de la bibliothèque municipale se fera un plaisir de répondre à vos questions et vous aider en tout temps durant les heures d'ouverture.

Par téléphone : 450-533-5355

Par courriel : biblio@brownsburgchatham.ca

Page web : www.reseaubibliolaurentides.qc.ca

Heures d'ouverture :

- Dimanche et lundi : Fermé
- Mardi : 10h à 20h
- Mercredi, jeudi : 12h à 20h
- Vendredi, samedi : 12h à 16h

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Article 3 :

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

Georges Dinel,
Maire

Monsieur Pierre. R. Charron CA,MBA
Directeur général, trésorier et greffier
par intérim

Avis de motion : Le 9 mai 2010
Adopté : Le 6 juin 2010
Affiché : Le

Adopté à l'unanimité

11-06-155

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 170-02-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 170-2010 DE TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, NOTAMMENT POUR Y REVOIR ET CORRIGER LES RÈGLEMENTS APPLICABLES AUX SERVICES OFFERTS PAR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ATTENDU QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* permet à la Ville de réglementer afin de prévoir que des biens, des services ou des activités peuvent être financés au moyen de tarification ;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné par madame la conseillère Paule Blain Clotteau lors d'une séance du Conseil municipal qui a eu lieu le 9 mai 2011 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QU'il est mentionné par le Maire, monsieur Georges Dinel, l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ;

ATTENDU QU'il y a lieu de revoir et corriger les règlements applicables aux services offerts par la bibliothèque municipale.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

Article 1 :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récépissé.

Article 2 :

Les points 4.4 et 4.5 de l'article 4 du règlement numéro 170-2010 soit remplacé par le suivant :

4.4 Café internet

Tarifification des services :

- Pour les deux (2) premières heures consécutives :
(Des frais supplémentaires s'appliqueront pour les heures subséquentes).
 - Gratuit pour les résidents abonnés ou non (2 heures consécutives) ;
 - Gratuit pour les non-résidents abonnés (2 heures consécutives).

- 5\$ / heure pour les non-résidents non abonnés.

Tarif supplémentaire :

- Le coût est de 1\$ / demi-heure.
- Le temps sera accordé s'il n'y a aucune réservation ou attente pour le poste.

Tarif pour impression :

- Impression en noir et blanc seulement.

- 0,15\$ la copie, que l'utilisateur apporte ou non ses feuilles. Le décompte sera fait à la sortie.

Cet article abroge la tarification prévue au règlement numéro 142-2008 établissant la politique d'utilisation ainsi que la tarification des services reliés au « Café internet » et abrogeant le règlement numéro 098-2005. Toutes les autres dispositions dudit règlement demeurent en vigueur.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

4.5 Bibliothèque municipale

Des frais annuel de 25\$ seront exigés pour les *non-résidents*.

Retard :

- Par document : 0,15\$ par jour ouvrable de la bibliothèque.
- Par PEB : 0.25\$ par jour ouvrable de la bibliothèque.
- Les emprunts seront refusés à un abonné dans les cas suivants :

- Il doit 10\$ ou plus en amendes ou frais facturés.
- Il doit des coûts de remplacement.

Document perdu ou endommagé :

Les documents perdus ou endommagés seront facturés à l'abonné fautif. Les coûts de remplacement correspondent au prix en vigueur du marché plus les frais administratifs et les taxes.

Tarif pour photocopie :

- 0,15\$ la copie.

Tarif pour remplacement de carte de membre :

- Des frais de 3\$ seront exigés pour remplacer une carte de membre perdue.

Cet article abroge la tarification prévue au règlement numéro 142-2008 concernant la tarification, la politique ainsi que les nouvelles règles de la bibliothèque. Toutes les autres dispositions dudit règlement demeurent en vigueur.

Article 3 :

Le présent règlement amende le règlement numéro 170-2010 de tarification de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment pour y revoir et corriger les règlements applicables aux services offerts par la bibliothèque municipale.

Article 4 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Georges Dinél,
Maire

Monsieur Pierre. R. Charron CA,MBA
Directeur général, trésorier et greffier
par intérim

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Avis de motion : 9 mai 2011
Adoption du règlement : 6 juin 2011
Affiché et publié :

Adopté à l'unanimité

11-06-156

RADIATION DE TAXES MUNICIPALES DOSSIERS REPRIS PAR LA VILLE (76 935,02 \$) ET DOSSIERS ADJUGÉS À LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE DU NORD (1 504,37 \$)

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des taxes foncières à radier concernant des dossiers repris par la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'application des nouvelles normes comptables, les intérêts à recevoir doivent être comptabilisés aux revenus et que par conséquent, il y a lieu de procéder également à la radiation des intérêts reliés aux comptes de taxes à radier ;

CONSIDÉRANT QUE certains immeubles ont été repris par la Ville de Brownsburg-Chatham et d'autres ont été adjugés à la Commission Scolaire de la Rivière-du-Nord ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service de la taxation à l'effet de procéder, à la radiation desdits montants de taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la radiation des taxes foncières pour les matricules suivants, à savoir :

PROPRIÉTÉ ADJUGÉ À LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE DU NORD

No de dossier	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2668-34-2080-0-000-0000 (F) Sanchez, Juan M	\$38.11	\$7.28	\$3.20	\$48.59
Référence	Échéance			
2008-002137-001	2008-02-08	\$10.02	\$3.61	\$15.22
2009-002138-001	2009-02-09	\$8.43	\$2.11	\$11.46
2010-003580-001	2010-02-08	\$8.88	\$1.24	\$10.68
2011-003239-001	2011-02-09	\$10.78	\$0.32	\$11.23
No de dossier	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2668-48-3097-0-000-0000 (F) Koehler Succ, Carl W	\$38.11	\$7.28	\$3.20	\$48.59
Référence	Échéance			
2008-001522-001	2008-02-08	\$10.02	\$3.61	\$15.22
2009-001523-001	2009-02-09	\$8.43	\$2.11	\$11.46
2010-002577-001	2010-02-08	\$8.88	\$1.24	\$10.68
2011-002333-001	2011-02-09	\$10.78	\$0.32	\$11.23
No de dossier	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2668-54-9475-0-000-0000 (F) Berezansky, John	\$39.23	\$7.68	\$3.38	\$50.29
Référence	Échéance			

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

2008-000112-001	2008-02-08	\$11.14	\$4.01	\$1.77	\$16.92
2009-000113-001	2009-02-09	\$8.43	\$2.11	\$0.92	\$11.46
2010-000173-001	2010-02-08	\$8.88	\$1.24	\$0.56	\$10.68
2011-000157-001	2011-02-09	\$10.78	\$0.32	\$0.13	\$11.23

No de dossier	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
---------------	---------	---------	----------	-------

2668-67-0967-0-000-0000 (F)	\$38.11	\$7.28	\$3.20	\$48.59
-----------------------------	----------------	---------------	---------------	----------------

Berezansky, John

Référence	Échéance
-----------	----------

2008-001137-001	2008-02-08	\$10.02	\$3.61	\$1.59	\$15.22
2009-001138-001	2009-02-09	\$8.43	\$2.11	\$0.92	\$11.46
2010-001907-001	2010-02-08	\$8.88	\$1.24	\$0.56	\$10.68
2011-001720-001	2011-02-09	\$10.78	\$0.32	\$0.13	\$11.23

No de dossier	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
---------------	---------	---------	----------	-------

2668-97-7814-0-000-0000 (F)	\$19.62	\$3.83	\$1.68	\$25.13
-----------------------------	----------------	---------------	---------------	----------------

Durante, Joseph L

Référence	Échéance
-----------	----------

2008-001334-001	2008-02-08	\$5.57	\$2.00	\$0.88	\$8.45
2009-001335-001	2009-02-09	\$4.21	\$1.05	\$0.45	\$5.71
2010-002247-001	2010-02-08	\$4.44	\$0.62	\$0.28	\$5.34
2011-002031-001	2011-02-09	\$5.40	\$0.16	\$0.07	\$5.63

No de dossier	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
---------------	---------	---------	----------	-------

2754-59-7576-0-000-0000 (F)	\$92.45	\$18.45	\$8.10	\$119.00
-----------------------------	----------------	----------------	---------------	-----------------

Duval Giraldeau, G

Référence	Échéance
-----------	----------

2008-003768-001	2008-02-08	\$27.85	\$10.02	\$4.41	\$42.28
2009-003769-001	2009-02-09	\$19.38	\$4.84	\$2.10	\$26.32
2010-006237-001	2010-02-08	\$20.41	\$2.86	\$1.28	\$24.55
2011-005653-001	2011-02-09	\$24.81	\$0.73	\$0.31	\$25.85

No de dossier	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
---------------	---------	---------	----------	-------

2755-66-3665-0-000-0000 (F)	\$92.45	\$18.45	\$8.10	\$119.00
-----------------------------	----------------	----------------	---------------	-----------------

Barbier, Jean

Référence	Échéance
-----------	----------

2008-001435-001	2008-02-08	\$27.85	\$10.02	\$4.41	\$42.28
2009-001436-001	2009-02-09	\$19.38	\$4.84	\$2.10	\$26.32
2010-002438-001	2010-02-08	\$20.41	\$2.86	\$1.28	\$24.55
2011-002209-001	2011-02-09	\$24.81	\$0.73	\$0.31	\$25.85

No de dossier	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
---------------	---------	---------	----------	-------

2755-69-8412-0-000-0000 (F)	\$92.45	\$18.45	\$8.10	\$119.00
-----------------------------	----------------	----------------	---------------	-----------------

Rivard, Denis

Référence	Échéance
-----------	----------

2008-003230-001	2008-02-08	\$27.85	\$10.02	\$4.41	\$42.28
2009-003231-001	2009-02-09	\$19.38	\$4.84	\$2.10	\$26.32
2010-005344-001	2010-02-08	\$20.41	\$2.86	\$1.28	\$24.55
2011-004849-001	2011-02-09	\$24.81	\$0.73	\$0.31	\$25.85

No de dossier	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
---------------	---------	---------	----------	-------

2755-79-0490-0-000-0000 (F)	\$92.45	\$18.45	\$8.10	\$119.00
-----------------------------	----------------	----------------	---------------	-----------------

Lakefield Corp,

Référence	Échéance
-----------	----------

2008-002537-001	2008-02-08	\$27.85	\$10.02	\$4.41	\$42.28
2009-002538-001	2009-02-09	\$19.38	\$4.84	\$2.10	\$26.32
2010-004185-001	2010-02-08	\$20.41	\$2.86	\$1.28	\$24.55
2011-003792-001	2011-02-09	\$24.81	\$0.73	\$0.31	\$25.85

No de dossier	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
---------------	---------	---------	----------	-------

2755-86-9713-0-000-0000 (F)	\$92.45	\$18.45	\$8.10	\$119.00
-----------------------------	----------------	----------------	---------------	-----------------

Therriault, Magella

Référence	Échéance
-----------	----------

2008-003334-001	2008-02-08	\$27.85	\$10.02	\$4.41	\$42.28
2009-003335-001	2009-02-09	\$19.38	\$4.84	\$2.10	\$26.32
2010-005524-001	2010-02-08	\$20.41	\$2.86	\$1.28	\$24.55
2011-005006-001	2011-02-09	\$24.81	\$0.73	\$0.31	\$25.85

No de dossier	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
---------------	---------	---------	----------	-------

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

2755-87-4491-0-000-0000 (F)		\$92.45	\$18.45	\$8.10	\$119.00
Clement, Robert					
Référence	Échéance				
2008-001881-001	2008-02-08	\$27.85	\$10.02	\$4.41	\$42.28
2009-001882-001	2009-02-09	\$19.38	\$4.84	\$2.10	\$26.32
2010-003132-001	2010-02-08	\$20.41	\$2.86	\$1.28	\$24.55
2011-002851-001	2011-02-09	\$24.81	\$0.73	\$0.31	\$25.85
No de dossier		Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2756-62-5253-0-000-0000 (F)		\$10.55	\$1.48	\$0.66	\$12.69
Lakefield Corp,					
Référence	Échéance				
2009-002150-001	2009-02-09	\$10.55	\$1.48	\$0.66	\$12.69
No de dossier		Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2756-80-9743-0-000-0000 (F)		\$10.55	\$1.48	\$0.66	\$12.69
Lakefield Corp,					
Référence	Échéance				
2009-001434-001	2009-02-09	\$10.55	\$1.48	\$0.66	\$12.69
No de dossier		Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2756-91-1320-0-000-0000 (F)		\$10.55	\$1.48	\$0.66	\$12.69
Lakefield Corp,					
Référence	Échéance				
2009-000191-001	2009-02-09	\$10.55	\$1.48	\$0.66	\$12.69
No de dossier		Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2768-16-7017-0-000-0000 (F)		\$65.58	\$12.65	\$5.54	\$83.77
Berezansky, John					
Référence	Échéance				
2008-000421-001	2008-02-08	\$17.82	\$6.41	\$2.82	\$27.05
2009-000422-001	2009-02-09	\$14.33	\$3.59	\$1.55	\$19.47
2010-000676-001	2010-02-08	\$15.09	\$2.11	\$0.94	\$18.14
2011-000600-001	2011-02-09	\$18.34	\$0.54	\$0.23	\$19.11
No de dossier		Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2768-18-6243-0-000-0000 (F)		\$39.23	\$7.68	\$3.38	\$50.29
Kopp, Harold					
Référence	Échéance				
2008-001649-001	2008-02-08	\$11.14	\$4.01	\$1.77	\$16.92
2009-001650-001	2009-02-09	\$8.43	\$2.11	\$0.92	\$11.46
2010-002767-001	2010-02-08	\$8.88	\$1.24	\$0.56	\$10.68
2011-002507-001	2011-02-09	\$10.78	\$0.32	\$0.13	\$11.23
No de dossier		Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2768-44-6845-0-000-0000 (F)		\$39.23	\$7.68	\$3.38	\$50.29
Rosco, Peter J					
Référence	Échéance				
2008-002602-001	2008-02-08	\$11.14	\$4.01	\$1.77	\$16.92
2009-002603-001	2009-02-09	\$8.43	\$2.11	\$0.92	\$11.46
2010-004302-001	2010-02-08	\$8.88	\$1.24	\$0.56	\$10.68
2011-003899-001	2011-02-09	\$10.78	\$0.32	\$0.13	\$11.23
No de dossier		Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2768-55-9823-0-000-0000 (F)		\$27.46	\$5.38	\$2.36	\$35.20
Durante, Joseph L					
Référence	Échéance				
2008-000905-001	2008-02-08	\$7.80	\$2.81	\$1.24	\$11.85
2009-000906-001	2009-02-09	\$5.90	\$1.48	\$0.64	\$8.02
2010-001512-001	2010-02-08	\$6.21	\$0.87	\$0.39	\$7.47
2011-001364-001	2011-02-09	\$7.55	\$0.22	\$0.09	\$7.86
No de dossier		Capital	Intérêt	Pénalité	Total
3362-60-6738-0-000-0000 (F)		\$69.49	\$13.40	\$5.88	\$88.77
St Martin Payette, Yvonne					
Référence	Échéance				
2008-000026-001	2008-02-08	\$18.94	\$6.82	\$3.00	\$28.76
2009-000027-001	2009-02-09	\$15.17	\$3.78	\$1.64	\$20.59
2010-000048-001	2010-02-08	\$15.97	\$2.23	\$1.00	\$19.20

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

2011-000042-001	2011-02-09	\$19.41	\$0.57	\$0.24	\$20.22
No de dossier		Capital	Intérêt	Pénalité	Total
3363-70-7316-0-000-0000 (F)		\$69.49	\$13.40	\$5.88	\$88.77
St Martin Payette, Yvonne					
Référence	Échéance				
2008-000442-001	2008-02-08	\$18.94	\$6.82	\$3.00	\$28.76
2009-000443-001	2009-02-09	\$15.17	\$3.78	\$1.64	\$20.59
2010-000717-001	2010-02-08	\$15.97	\$2.23	\$1.00	\$19.20
2011-000637-001	2011-02-09	\$19.41	\$0.57	\$0.24	\$20.22
No de dossier		Capital	Intérêt	Pénalité	Total
3363-70-8092-0-000-0000 (F)		\$69.49	\$13.40	\$5.88	\$88.77
St Martin Payette, Yvonne					
Référence	Échéance				
2008-000436-001	2008-02-08	\$18.94	\$6.82	\$3.00	\$28.76
2009-000437-001	2009-02-09	\$15.17	\$3.78	\$1.64	\$20.59
2010-000705-001	2010-02-08	\$15.97	\$2.23	\$1.00	\$19.20
2011-000626-001	2011-02-09	\$19.41	\$0.57	\$0.24	\$20.22
No de dossier		Capital	Intérêt	Pénalité	Total
3860-91-4765-0-000-0000 (F)		\$35.31	\$6.91	\$3.03	\$45.25
Mcgary, Matthias Jr					
Référence	Échéance				
2008-002860-001	2008-02-08	\$10.02	\$3.61	\$1.59	\$15.22
2009-002861-001	2009-02-09	\$7.58	\$1.89	\$0.82	\$10.29
2010-004719-001	2010-02-08	\$8.00	\$1.12	\$0.50	\$9.62
2011-004278-001	2011-02-09	\$9.71	\$0.29	\$0.12	\$10.12
Grand total :		\$1 174.81	\$228.99	\$100.57	\$1 504.37

Adopté à l'unanimité

11-06-157

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES
MOIS DE JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE
2011**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 56 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le Conseil municipal doit désigner, tous les quatre (4) mois, un conseiller comme maire suppléant ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal sont d'avis que la personne qui occupe le poste de maire suppléant doit être très disponible, participer aux différents comités de travail de façon à être au courant des dossiers en cours ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham désigne monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, à titre de maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2011.

Adopté à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-06-158

**REMEMBREMENT DES TERRES - TRANSFERT DU
LOT 985-37 DU CADASTRE DE CHATHAM À SON
ANCIENNE PROPRIÉTAIRE MADAME GINETTE
GIROUX**

CONSIDÉRANT QU'un jugement déclaratif de propriété en faveur de la Ville de Brownsburg-Chatham a été rendu par l'honorable Suzanne Courteau de la Cour supérieure, en date du 25 octobre 2010, à l'égard milliers de lots dont notamment du lot **985-37**, du cadastre de Chatham, circonscription foncière d'Argenteuil, appartenant à Madame Ginette Giroux, pour le motif que les taxes municipales n'auraient pas été payées pendant au moins 3 années consécutives ;

CONSIDÉRANT QU'en date du 23 mars 2011, la Ville a reçu une requête judiciaire en rétractation de jugement relativement audit lot de Madame Ginette Giroux pour le motif que la Ville a accepté des paiements partiels de taxes pendant la période de 3 ans, fait confirmé par un relevé de taxes, et que la Loi spéciale de 2004 relative au remembrement des terres ne pouvait s'appliquer dans ce cas, même si elle doit des arrérages de taxes totalisant 3 961,73\$ en date du 6 juin 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE, suivant la recommandation des procureurs Delisle & Delisle, il y a lieu de régulariser la situation en dehors des tribunaux pour éviter des contestations et des frais juridiques et de procéder de gré à gré par acte notarié ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

De régler sans frais et hors cour, dossier de Madame Ginette Giroux, de lui remettre le lot **985-37** du cadastre de Chatham, circonscription d'Argenteuil à son ancienne propriétaire, Madame Ginette Giroux, à condition qu'elle paie le montant intégral des arrérages de taxes municipales en plus des intérêts qui sont en cours jusqu'au moment du transfert de propriété, chez le notaire.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur Pierre R. Charron, à mandater M^e Francine Nault, notaire de la firme « *Hénault, Sabourin & Associés* » pour préparer l'acte de transfert et les documents nécessaires pour y donner effet.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Maire, monsieur Georges Diné ainsi que le directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur Pierre R. Charron, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-06-159

**DEMANDE D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE-
DÉFI-SANTÉ BANQUE LAURENTIENNE**

CONSIDÉRANT QUE le 20 octobre prochain aura lieu la tenue du *Défi-Santé Banque Laurentienne* ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'aide financière pour la tenue dudit événement ;

CONSIDÉRANT QUE les fonds amassés seront distribués parmi les trois organismes suivants, et ce, au choix du Conseil Municipal, à savoir :

- Fondation de l'hôpital régional de Saint-Jérôme ;
- Le club Neptune synchro représenté par Sylvie Fréchette, double médaillée olympique et chef de mission adjointe pour les Jeux de Londres ; et
- Le Club de soccer de Lachute.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur Pierre R. Charron ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE monsieur le conseiller Serge Riendeau participera, le 20 octobre 2011, à la tenue dudit événement pour et au nom de la Ville de Brownsburg-Chatham.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie le *Défi-Santé Banque Laurentienne* et autorise le directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur Pierre R. Charron, à verser une somme de 200 \$ à titre d'aide financière, et ce, selon l'organisme choisi par les membres du Conseil municipal.

Madame la conseillère Paule Blain Clotteau demande le vote.

Pour : Louis Quevillon
 Jean-Claude Lalonde
 Richard Boyer
 Serge Riendeau

Contre : Paule Blain Clotteau
 André McNicoll

Adopté la majorité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-06-160

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 179-2011, DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 400 000 \$, AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET L'INSTALLATION DE BORNE SÈCHE, L'AGRANDISSEMENT ET LA MISE AUX NORMES DE LA CAPACITÉ DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE, LA MISE AUX NORMES DES STATIONS DE POMPAGE #1 ET #2 TELS QUE PROGRAMMÉS DANS LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION (PTI) 2011-2012-2013, ADOPTÉ PAR LA RÉOLUTION NUMÉRO 09-12-514 DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 21 DÉCEMBRE 2010

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné, avec dispense de lecture, par monsieur le conseiller Richard Boyer lors de la séance ordinaire du 9 mai 2011 ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la ville de Brownsburg-Chatham a adopté le 6 décembre 2010 la planification et le budget du Programme Triennal d'Immobilisation 2011, 2012 et 2013 (PTI 2011-2012-2013), lesquels prévoyaient entre autre des travaux d'infrastructures liés aux réseaux d'aqueduc et d'égout sur le territoire de la Ville ainsi que l'installation de divers équipements et appareils pour augmenter l'efficacité de l'opération de ces réseaux, l'agrandissement et la mise aux normes de la capacité du réservoir d'eau potable incluant les frais incidents tels que les honoraires professionnels, frais de financement et les coûts d'autres travaux incidents (Voir Annexe A) ;

ATTENDU QUE ces travaux doivent être entrepris dans le plus bref délai et qu'ils ont fait (ou font) l'objet d'analyse, d'estimations budgétaires et de préparation de plans et devis par une firme de génie conseil lorsque requis ;

ATTENDU QUE le résultat d'analyses, d'études et d'autres travaux effectués antérieurement en 2009 et 2010 ont démontré la nécessité et l'urgence de procéder puisque leurs reports ou leur annulation peut affecter la sécurité et qualité de vie de l'ensemble des citoyens sur le territoire de la Ville ;

ATTENDU QUE, dans le cadre du programme « *TECQ* » et le programme (FIMR) le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), a consenti à la Ville l'octroi de subventions du gouvernement du Québec sur une période de trois années dont une partie au montant de 1 250 000 \$ sera affectés en 2011 pour les travaux à réaliser pour l'agrandissement du réservoir de l'usine de filtration et qu'il y a lieu de se prévaloir de cette aide financière et de décréter l'exécution de ces travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ par règlement du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, et il est par le présent règlement statué et ordonné, comme suit :

ARTICLE 1 :

Le Conseil municipal est autorisé à procéder aux travaux d'agrandissement et de mise aux normes du réservoir d'eau potable près de l'usine de filtration et d'installation de bornes sèches, de réfection des stations de pompage #1 et #2, de réhabilitation des tronçons d'eau potable #1 et #3, ainsi que des frais incidents, d'honoraires professionnels et de financement selon l'estimation des coûts préparée par le directeur des travaux publics, monsieur Sylvain Allard et révisée par le directeur général et trésorier, monsieur Pierre R. Charron, en date du 3 juin 2011, lequel estimé a été complété selon les renseignements fournis par la firme d'ingénieurs « *Leroux, Beaudry, Hurens et Associés Inc.* » lorsque requis, laquelle estimation des coûts et description de la nature des travaux font partie intégrante du présent règlement comme l'annexe « A ».

ARTICLE 2 :

Aux fins d'acquitter le coût desdits travaux décrits à l'Article 1, le Conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 2 400 000 \$ et à emprunter jusqu'à concurrence de ce montant pour un terme de 20 ans.

ARTICLE 3 :

Le Conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie des dépenses décrétées par le présent règlement et plus particulièrement un montant de 1 250 000 \$ de la subvention obtenue dans le cadre du programme « TECQ » et le programme (FIMR) du MAMROT.

ARTICLE 4 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt décrété à l'article 2, il est par le présent règlement imposé ou exigé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt les taxes ou compensations suivantes :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles du montant de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, les pourcentages suivants sur tous les immeubles imposables et desservis de la façon suivante :

8,86 % (ou le pourcentage à déterminer après ajustement en fonction des frais incidents non répartis mentionnés à l'annexe A et utilisés pour cette partie de travaux) pour les immeubles du secteur « Chatham » ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

8,86 % (ou un pourcentage à déterminer après ajustement en fonction des frais incidents non répartis mentionnés à l'annexe A et utilisés pour cette partie de travaux) pour les immeubles du secteur « Brownsburg » ; et

79,36 % (ou un pourcentage à déterminer après ajustement en fonction des frais incidents non répartis mentionnés à l'annexe A et utilisés pour cette partie de travaux) pour l'ensemble des immeubles situés sur le territoire de la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 :

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 :

Le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham décrète qu'un montant représentant une somme non supérieure à cinq pour cent (5%) du montant de la dépense prévue au présent règlement est destinée à renflouer le fonds général d'administration de la Ville de tout ou partie des sommes engagées avant l'adoption du règlement relativement à l'objet de celui-ci.

ARTICLE 7 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Georges Diné,
Maire

Pierre R. Charron, CA, MBA
Greffier par intérim

Avis de motion : 9 mai 2011
Adoption du règlement : 6 juin 2011
Approbation (MAMROT) :
Affiché et publié :

Adopté à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**ANNEXE « A »
RÈGLEMENT D'EMPRUNT 179-2011**

Nature et estimation des coûts des travaux

1. Travaux d'agrandissement et de mise aux normes du réservoir d'eau potable d'une capacité de 1 800 mètres cubes (près de l'usine de filtration) et de bornes sèches (5)
Coût des travaux incluant les frais contingents, incidents dont les honoraires professionnels et les frais de financement
1 905 000 \$

2. Réfection des stations de pompage #1 et #2

Coût des travaux incluant les frais contingents, incidents dont les honoraires professionnels et les frais de financement
250 000 \$

3. Réhabilitation du tronçon d'eau potable # 1 et #3

Coût des travaux incluant les frais contingents, incidents dont les honoraires professionnels et les frais de financement
175 000 \$

4. Autres frais incidents (à répartir selon leur utilisation)
70 000 \$

TOTAL :
2 400 000 \$

SUBVENTION TECQ
1 250 000 \$

EMPRUNT NET (après subvention)
1 150 000 \$

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS QUEVILLON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO ___-2011, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 152-2009 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DE RUES DE BORDURES ET DE TROTTOIRS SUR LA RUE SAINT-JOSEPH DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ADDITIONNELS DE 225 000 \$ POUR UN MONTANT TOTAL DE TRAVAUX ET D'EMPRUNT DE 3 544 700 \$

RESSOURCES HUMAINES

11-06-161

AUTORISATION D'EMBAUCHE DE SAUVETEURS ET D'ÉTUDIANTS – CAMPING/MARINA DE BROWNSBURG-CHATHAM

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, comme à chaque année, de combler certains postes au camping/marina de Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT que les postes étudiants à combler sont les suivants :

- 2 Sauveteurs plage ;
- Patrouilleur pour la Route Verte (à noter que celui-ci sera aussi, en alternance, un des sauveteurs pour la plage) ;
- Un employé à l'entretien et un à l'accueil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche de ces employés, et ce, de manière à donner un bon service à la clientèle au camping/marina de Brownsburg-Chatham, au taux horaire de 15,00\$/heure pour le poste de sauveteur et de 15,82 \$/heure pour le poste de patrouilleur.

QUE pour les postes étudiants à l'entretien et à l'accueil, le salaire sera selon la classe 1 de l'échelle salariale des étudiants.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur Pierre R. Charron, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-06-162

**ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE DEUX EMPLOYÉS
TEMPS PARTIEL – CAMPING/MARINA DE
BROWNSBURG-CHATHAM**

CONSIDÉRANT QUE dans le but de répondre aux besoins grandissants, suite à l'agrandissement de la marina et l'ajout de terrains, deux (2) postes à temps partiel de préposé loisirs/communautaire ont dû être comblés, et ce, afin d'aider les divers employés déjà en place durant les moments d'achalandages élevés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE ces employés seront rémunérés selon l'échelle salariale en vigueur, à l'échelon 1 de la classe 11.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entérine l'embauche de ces employés, et ce, de manière à donner un bon service à la clientèle au camping/marina de Brownsburg-Chatham.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur Pierre R. Charron, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

11-06-163

**ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR DAVID
TOUSSAINT POSTE DE TECHNICIEN AUX LOISIRS,
SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT le départ imminent de l'employée numéro 302-000-0376, et ce, afin d'assurer le bon fonctionnement du Service des loisirs de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été affiché à l'interne conformément aux dispositions de la convention collective présentement en vigueur et qu'en l'absence de candidatures, le poste a été affiché à l'externe ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des résultats d'entrevues a permis de faire un choix sur la personne à embaucher ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des recommandations de l'agente aux ressources humaines, madame Lisa Cameron ;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu d'entériner l'embauche de monsieur David Toussaint, à titre de technicien en sports, loisirs, culture et vie communautaire ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entérine l'embauche de monsieur David Toussaint, à titre de technicien en sports, loisirs, culture et vie communautaire, à un taux horaire de 15,93\$/heure, et ce, conformément à la convention collective présentement en vigueur avec les précisions suivantes, à savoir :

Période de probation de six (6) mois à compter de la date d'embauche du 1^{er} juin 2011 ; et

Sera assujetti aux conditions établies à la convention collective présentement en vigueur.

Adopté à l'unanimité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11-06-164

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-01-2011 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE VT-139-2 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE VT-139 ET D'Y PERMETTRE L'USAGE «ATELIER DE SOUDURE» SOUS COMMERCE ARTÉRIEL LOURD (C5) ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance du 9 mai 2011 ;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 6 juin 2011 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QU'une démarche d'amendement est initiée afin de permettre l'usage de «atelier de soudure» qui s'inscrit sous la classe C5 - commerce artériel lourd ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 15, en créant une nouvelle zone Vt-139-2 à même une partie de la zone Vt-139, le tout tel qu'illustré sur le plan numéro BRO-2029-42129, à son feuillet 1/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe «2» pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

ARTICLE 2

Le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, en y ajoutant la zone Vt-139-2, tout de suite après la zone villégiature et touristique Vt-139-1 en y ajoutant l'usage «atelier de soudure» sous l'usage «C5- Commerce artériel lourd» et en y édictant une disposition réglementaire sous «usage spécifiquement permis ou exclu» au point d), à la suite du point c), la note suivante :

d) uniquement autorisé atelier de soudure.

Le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Georges Diné,
Maire

Monsieur Pierre. R. Charron CA,MBA
Directeur général, trésorier et greffier
par intérim

Avis de motion : 9 mai 2011
Adoption du projet : 9 mai 2011
Adoption du 2^e projet : 6 juin 2011
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adopté à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-06-165

**DÉSIGNATION DE FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX
DÉSIGNÉS – DROITS DE VISITES SUR LES
PROPRIÉTÉS PRIVÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA
VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM.**

ATTENDU QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil a récemment procédé à l'embauche de quatre (4) personnes à titre d'analyste en environnement ;

ATTENDU QUE leur mandat vise à assurer la mise en œuvre du plan d'action sur la protection des lacs au cours de l'été 2011 ;

ATTENDU QUE les analystes en environnement seront appelés à visiter les propriétés de nombreux citoyens, dans les secteurs des lacs, afin de sensibiliser les propriétaires sur les bonnes pratiques et à évaluer les problématiques ;

ATTENDU QUE ces suivis seront d'un grand soutien pour le Service de l'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham désigne : Madame Audréanne Pilon et messieurs Jules Bourdages-Desjardins, Xavier Gallant, Dany Robillard, à titre de fonctionnaires municipaux aux fins de l'application de certains règlements, dont le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22, ainsi que le Règlement de contrôle intérimaire numéro 55-1-06 visant la protection des rives et du littoral des lacs et cours d'eau et ainsi leur donner le droit de visite sur une propriété privée.

QUE ces fonctionnaires municipaux relèvent de la directrice du Service de l'urbanisme de la Ville de Brownsburg-Chatham.

QUE cette désignation soit en vigueur pour une durée de douze (12) semaines, s'échelonnant du 30 mai 2011 au 19 août 2011.

Adopté à l'unanimité

11-06-166

**CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE
JEUX – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT
NUMÉRO 2010-10031 – SUBDIVISION DES LOTS 296-7
ET 296-8 DU CADASTRE DU CANTON DE CHATHAM.**

ATTENDU QUE madame Denise Desjardins a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision des lots 296-7 et 296-8 du cadastre du canton de Chatham à partir d'une partie du lot 296 et d'une partie du lot 296-5 du cadastre du canton de Chatham. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par René Tousignant, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 8230, minute 10 554, en date du 25 octobre 2010, lequel plan est joint à l'annexe 1 ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de deux (2) lots distincts 296-7 et 296-8 de manière à ce que le bâtiment à vocation commerciale situé au 141, route du Canton et la résidence située au 143, route du Canton puissent avoir chacun leur lot respectif ;

ATTENDU QUE les propriétés existantes du 141 et 143, route du Canton sont actuellement implantés sur le même lot d'accueil qui est le lot 296-5 ;

ATTENDU QUE cette subdivision est rendue possible en vertu de l'article 103 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) permettant ainsi que la partie de lot 296-5 où se situe l'occupation du commerce (bâtiment du 141, route du Canton : commerce de restauration) puisse occuper une superficie de 9 139,80 mètres carrés et la partie du lot 296-5 où se situe la résidence puisse occuper une superficie de 5 000,00 mètres carrés ;

ATTENDU QU'en vertu de cette disposition un lot dont il y a une occupation commerciale depuis avant 1975 peut voir sa superficie extensionnée à 1,0 hectare et le lot dont il y a une occupation par une résidence, celui-ci peut voir sa superficie extensionnée à 0,5 hectare ;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 55 du Règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 3 951,01 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section «Renseignements comptables» du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adopté à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-06-167

CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2011-00007 – SUBDIVISION DU LOT 850-5 DU CADASTRE DU CANTON DE CHATHAM.

ATTENDU QUE monsieur Richard Forsythe a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision du lot 850-5 du cadastre du canton du Chatham à partir d'une partie de lot 850 du cadastre du canton de Chatham. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par René Tousignant, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 10074, minute 10 681, en date du 24 mai 2011, lequel plan est joint à l'annexe 1 ;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création d'un (1) lot distinct 850-5 destiné à la construction d'une résidence unifamiliale située sur le chemin de la Promenade-du-Lac (dans le Domaine privé « Lake Half Moon ») ;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 55 du Règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 70,90 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section «Renseignements comptables» du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adopté à l'unanimité

11-06-168

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN D'AUTORISER UN USAGE AUTRE QU'AGRICOLE, SOIT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE SUR LA PARTIE DU LOT 426 DU CADASTRE DU CANTON DE CHATHAM, SITUÉ SUR LA MONTÉE STONEFIELD.

CONSIDÉRANT la demande déposée par la demandeuse madame Joanne Lavigne afin de permettre une utilisation à des fins autres que l'agriculture sur la partie du lot 426 du cadastre du canton de Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE les lots sont situés dans la zone agricole Ag-176 ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) étant donné la localisation dans la zone agricole permanente ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire, monsieur René Pominville, souhaite vendre sa propriété car il est retraité et qu'il n'exploite plus la terre ;

CONSIDÉRANT QUE la demandeuse a fait une promesse d'achat de la propriété en attente de la décision de la CPTAQ pour le présent dossier ;

CONSIDÉRANT QUE la demandeuse est co-propriétaire de la Ferme Brenz enr, qu'elle possède ses cartes d'enregistrement émises par le ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation du Québec et que ses seuls revenus proviennent de l'exploitation de la ferme ;

CONSIDÉRANT QUE la demandeuse vit un changement dans sa vie matrimoniale et qu'elle souhaite se relocaliser dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE la demandeuse souhaite pouvoir construire une maison afin d'y habiter et être à proximité de la terre exploitée et de la production ;

CONSIDÉRANT QUE la demandeuse souhaite déplacer 75 vaches et veaux d'embouches provenant de la Ferme Brenz enr sur la propriété et construire une écurie pour pension de chevaux ;

CONSIDÉRANT QUE le dossier sera soumis au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation ;

CONSIDÉRANT QUE le présent appui sera signifié également à la Commission de protection du territoire agricole du Québec conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'acceptation par résolution du projet, le propriétaire devra fournir tous les documents exigés par la réglementation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser un usage autre qu'agricole, soit pour la construction d'une résidence sur la partie du lot 426 du cadastre du canton de Chatham situé sur la montée Stonefield.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Monsieur le conseiller André McNicoll demande le vote.

Pour : Louis Quevillon
 Jean-Claude Lalonde
 Richard Boyer
 Serge Riendeau

Contre : Paule Blain Clotteau
 André McNicoll

Adopté la majorité

11-06-169

APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION ET DE LEUR POINTAGE POUR L'ÉVALUATION DES OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME REQUIS POUR LA REFONTE ET LA CONCORDANCE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC D'ARGENTEUIL

ATTENDU QUE les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* relativement à l'adjudication de contrats professionnels de 25 000 \$ et plus ;

ATTENDU QUE le Conseil doit approuver les critères de sélection et leur pointage lesquels sont inclus à l'appel d'offres des services professionnels ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve les critères de sélection suivants ainsi que leur pointage, lesquels serviront à évaluer les offres des services professionnels en urbanisme :

	Critères de sélection	Pointage
1.	Compréhension du mandat 1.1. Compréhension du mandat (5 points) 1.2. Description du travail et échéancier (10 points) 1.3. Liste des produits livrables (5 points)	20
2.	Expérience du chargé de projet et de l'équipe 2.1. Expérience du chargé de projet (15 points) 2.2. Expérience de l'équipe (10 points) 2.3. Présentation de trois (3) projets (5 points)	30

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

3.	Qualification et expérience du soumissionnaire	20
4.	Échéancier	10
5.	Connaissance du territoire	20

1. Compréhension du mandat

Outre sa compréhension du mandat, le soumissionnaire doit expliquer en détail l'approche et les méthodes de travail qu'il propose d'utiliser pour atteindre les objectifs du mandat, en précisant le travail à accomplir ainsi que la liste des documents qui seront produits à chaque étape du projet.

1.1. Compréhension du mandat

La proposition doit comprendre un programme de travail démontrant l'exécution du mandat. L'objectif est de connaître comment le soumissionnaire entend remplir le mandat à l'intérieur des exigences et contraintes identifiées au processus de concordance.

1.2. Description du travail et échéancier

L'échéancier de l'ordonnancement des tâches doit aussi être fourni en y indiquant les dates cibles pour les activités et les réunions.

1.3. Liste des produits livrables

Le soumissionnaire doit indiquer la liste des produits livrables (quantité) ainsi que les ressources humaines et matérielles à sa disposition pour l'exécution de son mandat.

2. Expérience du chargé de projet et de l'équipe

2.1. Expérience du chargé de projet

Le soumissionnaire devra spécifier dans son offre de service qui sera la personne en charge du projet. Celle-ci devra être la même tout au long du projet.

Les informations relatives au chargé de projet devront être les suivantes :

- Ses qualifications académiques ;
- Ses qualifications professionnelles ;
- Ses réalisations antérieures similaires au projet en cours et son implication (ses responsabilités) pour chacune d'elles ;
- Le soumissionnaire devra indiquer comment il entend suppléer au remplacement du chargé de projet advenant une situation hors de son contrôle.

Les informations fournies devront être précises afin de permettre aux membres du comité de discriminer entre les différentes offres reçues.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

2.2. Expérience de l'équipe

Évaluation de l'équipe (nom du concepteur des travaux, nombre d'heures qu'il pourra consacrer au projet, etc.) que le soumissionnaire propose d'affecter en support au chargé de projet pour la réalisation du projet.

Évaluation de la compétence et de l'expérience des membres de cette équipe en considérant leur curriculum vitae respectif. Organigramme demandé.

Le soumissionnaire doit également décrire sa capacité de relève et la liste des sous-traitants, le cas échéant, ainsi que le rôle et l'expérience des ressources humaines internes et des consultants externes au besoin.

2.3. Présentation de trois (3) projets

Les principaux points à considérer sont : la complexité, les particularités et les contraintes de ces projets, de même que :

- Les réalisations professionnelles du chargé de projet au cours de sa carrière ;
- La compétence du chargé de projet en considérant son curriculum vitae ;
- Le degré d'implication du chargé de projet dans le présent projet soumis.

Pour chaque projet soumis, fournir le nom d'une ou deux personnes en référence, incluant leur titre et leur numéro de téléphone.

3. Qualifications et expérience du soumissionnaire

L'organisation du soumissionnaire est décrite, ainsi que les ressources humaines et matérielles dont il dispose. Le soumissionnaire présente trois projets d'envergure similaire exécutés depuis les cinq dernières années. Le comité se prévaut de son droit d'apprécier la prestation de travail de tous autres projets exécutés par la firme. Les projets présentés peuvent être différents de ceux présentés pour le chargé de projet.

Les éléments suivants seront considérés :

- La complexité, les particularités et contraintes des projets ;
- La qualité des échéanciers ;
- Innovations apportées et initiatives démontrées.

4. Qualité de l'échéancier

Le soumissionnaire devra produire, avec son offre de service, un programme précisant sa disponibilité et son engagement au projet en tenant compte de toutes les étapes à franchir.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

L'échéancier devra indiquer les dates cibles projetées selon la compréhension du mandat pour la réalisation des diverses activités.

5. Connaissance du territoire

L'offre de service doit préciser les projets permettant de juger de la connaissance qu'a le soumissionnaire de la Ville de Brownsburg-Chatham et de ses environs.

Adopté à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures (hygiène du milieu)*)

11-06-170

RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSION PAR INVITATIONS – ENTRETIEN PAYSAGER, COUPE DE GAZON ET ENTRETIEN DES ESPACES VERTS MUNICIPAUX SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM POUR LA PÉRIODE 2011 AVEC POSSIBILITÉ DE RENOUELEMENT DE DEUX PÉRIODES SUPPLÉMENTAIRES; SOIENT 2012-2013 – OCTROI DE MANDAT.

CONSIDÉRANT QU'un processus de soumission par invitations a été lancé pour Entretien paysager, coupe de gazon et entretien des espaces verts municipaux, situés sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham pour la période 2011 avec possibilité de renouvellement de deux périodes supplémentaires; soient 2012-2013 ;

CONSIDÉRANT la réponse à l'invitation de deux (2) entreprises sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture, les prix soumis sont largement plus élevés que le budget municipal le permet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham n'accepte ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues considérant les contraintes budgétaires.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise de prendre une alternative plus économique, et ce, en embauchant deux étudiants pour la période estivale 2011.

Adopté à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**11-06-171 RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR
L'ACHAT ET LA LIVRAISON, LE CAS ÉCHÉANT, DE
PIERRES CONCASSÉES DIVERSES – AUTORISATION
D'ACHAT**

CONSIDÉRANT QU'un processus d'appel d'offres public a été lancé pour l'achat et la livraison, le cas échéant, de pierres concassées diverses ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de plusieurs entrepreneurs pour cet appel d'offre public ;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture, il y eu vice de procédure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham a pris connaissance des résultats du processus d'appel d'offres public, le considère complété et terminé.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise de reprendre un nouveau processus d'appel d'offres public relativement à l'achat et la livraison de pierres concassées diverses, à une date ultérieure.

Adopté à l'unanimité

**11-06-172 DEMANDE DE SUBVENTION AU « PROGRAMME
D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER
MUNICIPAL » POUR L'ANNÉE 2011-2012**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du « *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* », le Député d'Argenteuil, monsieur David Whissell, a reçu le budget alloué à la circonscription foncière d'Argenteuil, pour l'année 2011-2012, soit un montant de 342 631\$;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un budget discrétionnaire qui peut être octroyé à différentes municipalités pour les supporter dans l'exécution de leurs travaux routiers ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de subvention doivent viser des travaux d'amélioration ou de construction de routes municipales et non des travaux d'entretien ;

CONSIDÉRANT l'estimé préparée par le Service des travaux publics, au montant de 440 000 \$, en date du 25 mai 2011 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham fasse une proposition au Député d'Argenteuil, monsieur David Whissell, relativement aux lieux et aux types des travaux, à la priorité à accorder à l'intervention, à l'estimation totale du projet ainsi qu'au montant demandé pour leur exécution, sur le tableau fourni en annexe du rapport de service.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise monsieur Pierre R. Charron, directeur général et trésorier, à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires pour être accessible à la demande de subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande une contribution financière auprès du Député d'Argenteuil, David Whissell, pour les travaux à être effectués.

Adopté à l'unanimité

11-06-173

AUTORISATION À PAYER LE DÉCOMPTE #3 DE «ENTREPRISE TGC INC » POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC SUR UNE PORTION SUD DE LA RUE DES ÉRABLES À PARTIR DE L'INTERSECTION DE LA RUE SAINT-JOSEPH ENTRE LA MONTÉE LA BRANCHE ET LA RUE SAINT- JOSEPH

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10-06-235 accordant le contrat pour les travaux de réfection d'aqueduc sur une portion sud de la rue des Érables à partir de l'intersection de la rue Saint-Joseph entre la montée La Branche et la rue Saint-Joseph, à la firme « Entreprise TGC Inc » ;

CONSIDÉRANT la recommandation après analyse du certificat de paiement #3 de la firme « Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc » (LBHA) pour les travaux de réfection d'aqueduc sur une portion sud de la rue des Érables à partir de l'intersection de la rue Saint-Joseph entre la montée La Branche et la rue Saint-Joseph ;

CONSIDÉRANT un excédent au projet d'un montant de 54 208,82 \$ plus les taxes applicables, qui représente un coût de 11,8% par rapport à la soumission de l'entrepreneur ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux supplémentaires représentent un montant de 61 393,48 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT le rapport explicatif du dépassement des coûts produit par la firme d'ingénieur mandatée pour la surveillance du chantier, « Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés Inc » (LBHA), jointe à la présente ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal accepte les travaux supplémentaires inscrits au bordereau du décompte numéro 3.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement du décompte numéro 3 de « Entreprise TGC Inc. », au montant de 137 968,13 \$, incluant toutes les taxes applicables, les travaux supplémentaires ainsi que 5% de la retenue, pour les travaux de réfection d'aqueduc sur une portion sud de la rue des Érables à partir de l'intersection de la rue Saint-Joseph entre la montée La Branche et la rue Saint-Joseph, et ce, payable à même le règlement d'emprunt numéro 162-2010.

QUE le montant de cette dépense est payé conformément à la résolution numéro 10-06-235.

QUE le paiement de ce décompte est conditionnel à la remise, par l'entrepreneur, des quittances partielles auprès de ces fournisseurs et autres intervenants, s'il y a lieu.

Adopté à l'unanimité

11-06-174

ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER (DÉNEIGEMENT ET SABLAGE) – POSSIBILITÉ DE RENOUVELLEMENT DES CONTRATS – AUTORISATION POUR LA DERNIÈRE ANNÉE DU MANDAT (2011-2012) ET AUTORISATION DE SIGNATURE, LE CAS ÉCHÉANT

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution numéro 07-03-105, les mandats pour l'entretien des chemins d'hiver ont été donnés pour les saisons 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 avec possibilité de deux (2) années d'option (2010-2011 et 2011-2012) ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10-05-190 qui mandatait le renouvellement pour l'année 2010-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les termes de l'article 1.19 des contrats de déneigement signés avec « Démolition Lacasse Inc » et avec « Les Entreprises Forestières T&W Seale Inc. », il est à nouveau intéressant pour la dernière année de renouvellement de continuer à œuvrer avec les entrepreneurs actuellement mandatés ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la préparation des documents d'appels d'offres publics pour les années à venir, une révision complète des termes, conditions et des routes inscrites sont à prévoir ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham renouvelle le contrat de déneigement du secteur Pine Hill de « Démolition Lacasse Inc » pour la saison hivernale 2011-2012, au montant 92 938,68 \$, plus les taxes applicables (25,881 kilomètres).

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham renouvelle le contrat de déneigement du secteur Dalesville / Lac Carillon de « Les Entreprises Forestières T&W Seale Inc » pour la saison hivernale 2011-2012, au montant 199 352,48 \$, plus les taxes applicables (47,635 kilomètres).

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le greffier par intérim, monsieur Pierre R. Charron, directeur général et trésorier, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

CORRESPONDANCE : Aucune question n'est soulevée relativement à la liste de correspondance,

VARIA

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULE BLAIN CLOTTEAU QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO ___-2011 ABROGEANT LE RÈGLEMENT DE CIRCULATION NUMÉRO 166-2010 ÉTABLISSANT LA LIMITE DE VITESSE SUR LE CHEMIN DU LAC CARILLON; RÉFÉRENCE RÉSOLUTION 10-10-393

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS QUEVILLON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO ___-2011 POUR DES FRAIS DE REFINANCEMENT (50 218\$) DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS VENANT À ÉCHÉANCE EN 2011

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-06-175

AUTORISATION À PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE « LEROUX, BEAUDOIN, HURENS ET ASSOCIÉS » (LBHA) POUR LE BALANCEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC – PAIEMENT – FINAL

CONSIDÉRANT la note d'honoraires professionnels soumise par la firme d'ingénieur chargée du balancement du réseau d'aqueduc, Leroux, Beaudoin, Hurens et Ass., relativement au mandat entériné par la résolution numéro 10-03-098 ;

CONSIDÉRANT que la note d'honoraires reflète le paiement final pour ce mandat ;

CONSIDÉRANT que le montant des honoraires professionnels soumis respecte la proposition initiale entérinée ;

CONSIDÉRANT que les honoraires sont payables à même le règlement d'emprunt prévu pour ledit mandat; soit le 147-2008 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement final des honoraires professionnels, au montant de 1 879,76 \$, reliés au balancement du réseau d'aqueduc, à la firme d'ingénierie « Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés » (LBHA).

QUE le montant de ces dépenses est payé à même le règlement d'emprunt numéro 147-2008.

Adoptée à l'unanimité

11-06-176

AUTORISATION DE PAYER LE SERVICES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC SUR UNE PORTION DE LA RUE DES ÉRABLES AINSI QUE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION D'ÉGOUT, D'AQUEDUC, DE STRUCTURE DE CHAUSSÉE, DE TROTTOIR, DE BORDURES ET DE PAVAGE SUR LES RUES DES ÉRABLES, PRINCIPALE, SAINT-LOUIS, LYNDA-MORIN ET MOUNTAIN

CONSIDÉRANT la note de services professionnels supplémentaires soumis par la firme mandatée pour le contrôle qualitatif des matériaux, LVM ;

CONSIDÉRANT QUE les frais supplémentaires sont causés par un échancier plus long que prévu ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu extension au contrat ;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement des services professionnels supplémentaires au montant de 6 776,49\$ taxes incluses auprès de la firme LVM, relativement au contrôle qualitatif des matériaux.

QUE cette facture soit payable à même le Règlement d'emprunt numéro 162-2010.

Adoptée à l'unanimité

11-06-177

**AUTORISATION DE REMPLACER EN URGENCE LA
POMPE DE L'USINE DE FILTRATION DU CAMPING
MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-
CHATHAM**

CONSIDÉRANT QUE les installations de l'usine de filtration sont en planification de mise aux normes ;

CONSIDÉRANT QUE la pompe de l'usine de filtration d'eau potable du camping municipal a subitement brisé ;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de cette pompe faisait partie de la planification de mise aux normes ;

CONSIDÉRANT QUE l'alimentation en eau potable les terrains locatifs desservis est la responsabilité du camping municipal ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Henri Cousineau et Fils inc, au montant de 2 791,29 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE ce remplacement est une urgence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'offre de la soumission de Henri Cousineau et Fils inc. au montant de 2 791,29 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-06-178

**NOMINATION DE PERSONNES AUTORISÉES À
SIGNER POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE
BROWNSBURG-CHATHAM LES DOCUMENTS
ÉLECTRONIQUES DU MINISTÈRE DU REVENU
QUÉBEC (CLICSÉQUR)**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser madame Josée Turpin, assistante-trésorière, de la Ville de Brownsburg-Chatham à signer les documents requis pour l'inscription à (clicSÉQUR) auprès du ministère du Revenu Québec et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE madame Josée Turpin, assistante trésorière, de la Ville de Brownsburg-Chatham soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à (clicSÉQUR).

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate, monsieur Pierre R. Charron, directeur général, trésorier et greffier par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution et désigner toute autre personne, le cas échéant.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à (clicSÉQUR).

Adoptée à l'unanimité

2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

De 21h05 à 21h40 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Diné, leur répond.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-06-179 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 21h45, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Georges Diné,
Maire

Monsieur Pierre R. Charron
Directeur général, trésorier
et greffier par intérim